

A.C.H
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000,00 euros
Siège social : 18 Rue Jacqueline Auriol
69008 LYON
533 363 636 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
exercice clos le 31 mars 2023

DEUXIÈME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 142 431,51 euros de la manière suivante :

Dotation du compte « Report à nouveau créditeur » de la somme de 142 431,51 euros

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 mars 2022	30 000,00	0,00	0,00
31 mars 2021	15 000,00	0,00	0,00
31 mars 2020	0,00	0,00	0,00

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

[...]

QUATRIÈME RESOLUTION - Transfert de siège social

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de 18 Rue Jacqueline Auriol - 69008 LYON au 6 Rue Galland - 69007 LYON, à compter du 1er août 2023.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION - Modification corrélative de l'article 4 des statuts

L'assemblée générale extraordinaire, compte tenu de la précédente résolution, décide de modifier l'article 4 des statuts :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 6 Rue Galland – 69007 LYON »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
La Gérance

